



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 2 mai 2023 à 18 h 30** à la bibliothèque de l'école

Parents

- Isabelle Bolduc, présidente
- Nancy Falardeau
- Sabrina Gaudreault
- Daniel Guay
- Andréanne Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Hélène Thivierge
- Caroline Tremblay

Représentants des élèves

- Léane Boudreault
- Kim Belley

Personnel professionnel

- Chloé Girard
-

Personnel de soutien

- Julie Thibeault

Enseignants

- Stéphane Côté
- Lise Lapointe
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Gabriel Turcotte

Assistant à la rencontre

- Martin Morasse, directeur

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Martin Morasse à 18 h 31.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 22-23-063

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Bolduc et monsieur Martin Morasse ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 2 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

Ajouter après le point 12 : Grille-matières 2023-2024 pour l'arrimage (amendement) ;

Ajouter le point 14.2.3 : Ajout au code de vie : fuite et fugue de cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

CÉ 22-23-064

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Martin Morasse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Guay et **RÉSOLU** :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 4 avril 2023 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi au procès-verbal du 4 avril 2023

5.1. Point 7) Pourcentage du bénéfice de la cafétéria dédié au MAO de l'année suivante

Monsieur Morasse informe les membres que les réflexions apportées par ceux-ci à ce sujet ont été transmises à madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative. Des ajustements seront possiblement expérimentés, à savoir l'ajout d'heures pour l'ouverture d'une 2^e caisse et l'acquisition d'un 2^e poste de TPV.

6. Représentantes des élèves

6.1. Journée pyjama pour les finissantes et les finissants (approbation)

CÉ 22-23-065

Les représentantes des élèves proposent une journée pyjama pour finissantes et les finissants. Cette journée se tiendrait le 16 mai prochain.

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau d'**APPROUVER** la journée pyjama du 16 mai 2023.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2. Aide à l'étude les 15 et 19 juin 2023

Il est suggéré d'organiser un service d'aide à l'étude les 15 et 19 juin en après-midi avec différentes ressources et enseignants retraités et de l'école. Les élèves qui le souhaitent pourraient se rassembler dans un local ou un lieu à déterminer dans l'école et recevraient du soutien pédagogique. Madame Chloé Girard, orthopédagogue, offre son aide aux élèves pour l'organisation de ce service. Il est suggéré de faire appel au transport collectif de Charlevoix pour l'ajout d'un transport de l'école vers les différentes municipalités.



6.3. Journée en civil pour tous les élèves

CÉ 22-23-066

Les représentantes des élèves proposent une journée en civil le 9 juin pour l'ensemble des élèves. Certains membres mentionnent qu'il serait préférable que cette journée se tienne plus tôt, soit en mai.

Un membre réitère sa suggestion d'élaborer un calendrier d'activités dès le début de l'année.

Pour : 9

Contre : 3

Abstention : 1

La journée en civil pour tous les élèves, à une date à déterminer en mai, est **APPROUVÉE À LA MAJORITÉ**.

7. Principes d'encadrement 2023-2024 du coût des documents et autres contributions financières exigées aux parents (approbation)

CÉ 22-23-067

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école secondaire du Plateau a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP).

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du centre de services scolaire balisant certains frais ainsi que leur gestion ;
- le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) ;
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP).

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

Dans le document, quelques corrections doivent être apportées :

- Doubleton aux points 7 et 20 : nous conservons le point 7 et retirons le point 20;
- Au point 22, corriger 16,6 sous pour 0,166\$.

Certains parents membres ont des préoccupations quant au pourcentage d'utilisation des cahiers d'exercices. Des discussions ont lieu au sujet de l'ajout ou non d'un pourcentage minimum d'utilisation

des cahiers d'exercices. Dans l'éventualité qu'aucun pourcentage ne soit déterminé, les membres parents sont d'avis qu'une sensibilisation devrait être effectuée auprès des enseignants à cet égard avant la commande du matériel.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gabriel Turcotte, **APPUYÉ** par madame Hélène Thivierge et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

D'APPROUVER les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2023-2024. Ces principes d'encadrement sont déposés en [annexe](#).

8. Contribution financière exigée des parents 2023-2024 (approbation)

CÉ 22-23-068

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement approuve toute contribution financière exigée, en vertu de l'article 75.0.1 de la L.I.P. ;

CONSIDÉRANT le [Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées](#) ;

CONSIDÉRANT la [Politique relative aux contributions financières exigées des parents \(P-400-2021-17\)](#) émise par les services éducatifs du Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les contributions exigées des parents respectent les [principes d'encadrement](#) approuvés par le conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT qu'une hausse des coûts est à prévoir en raison de la hausse de l'inflation ;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de marquée du seuil maximal pour la classe d'arrimage, passant de 115,50 \$ à 180\$, résulte de l'achat de fascicules pour les cours de géographie et d'histoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Gabriel Turcotte et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'APPROUVER les contributions financières exigées des parents 2023-2024, comme présenté, dont les seuils maximaux sont les suivants :

1^{re} secondaire : 150 \$

2^e secondaire : 125 \$

3^e secondaire : 130 \$

4^e secondaire : 135 \$

5^e secondaire : 135 \$

Accès FPTA : 100 \$
Appoint : 100 \$
FPT : 100 \$
FMSS : 120 \$
Arrimage : 180 \$
TEC 3^e année : 130 \$
TEC 4^e et 5^e année : 135 \$

DE MANDATER la direction pour qu'elle vérifie certaines anomalies décelées par un membre enseignant concernant le montant des cahiers d'exercices en science de 4^e secondaire (24,33\$) et de la classe TEC.

9. Liste du matériel d'usage personnel 2023-2024 (approbation)

CÉ 22-23-069

La direction présente le document. Quelques commentaires sont soulevés par les parents, dont le fait que plusieurs cartables et l'agenda scolaire, qui doivent être achetés, ne sont finalement pas utilisés par leur enfant. La direction fera les vérifications nécessaires auprès des enseignants.

CONSIDÉRANT l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3^e et 4^e paragraphes de la LIP ;

CONSIDÉRANT que les listes de matériel à usage personnel ont été élaborées avec la participation des enseignants ;

CONSIDÉRANT qu'elles respectent le [Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées](#) ;

CONSIDÉRANT qu'elles respectent la [Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières](#) pouvant être exigées des parents et des élèves, adoptée par le Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'elles prennent en compte les [principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2023-2024](#) ;

EN CONSÉQUENCE, il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** ;

D'APPROUVER les listes de matériel à usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour chaque élève pour l'année scolaire 2023-2024 et d'en déposer une copie en [annexe](#) au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la direction d'assurer la transmission de ces listes aux élèves et à leurs parents.

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge, **APPUYÉ** par monsieur Stéphane Côté, **d'APPROUVER** la liste du matériel d'usage personnel 2023-2024.



10. Opération de remise des uniformes à la friperie pour les finissants (approbation)

CÉ 22-23-070

Il est proposé qu'en échange d'au moins 2 uniformes, les finissants recevront un ruban qu'ils devront porter. Cela leur permettra de venir à l'école habillé en civil. L'opération de remise des uniformes aura lieu le 12 juin 2023. Donc, les finissants pourraient venir à l'école en civil du 12 au 20 juin inclusivement. Les uniformes recueillis seront remis à la friperie.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie, **APPUYÉ** par madame Julie Thibeault, d'**APPROUVER** l'opération de remise des uniformes et les journées en civil du 12 au 20 juin 2023 pour les finissants.

11. Activité de prévention après-bal le 29 mai 2023 (information)

Au départ, cette activité devait se dérouler à l'extérieur de l'école. Finalement, elle se tiendra à l'école le 29 mai, en après-midi. Les élèves de 5^e secondaire vivront une activité de sensibilisation en vue de leur après-bal en formule kiosque. Plusieurs organismes de la région seront présents pour rencontrer les jeunes.

12. Sortie de fin d'année pour les classes d'appoint, de FMS et de FPT (approbation)

CÉ 22-23-071

Le 16 juin prochain aura lieu la sortie de fin d'année pour ces classes. Ils visiteront la Citadelle et le Musée royal à Québec. Les dépenses liées à cette sortie sont assumées par le programme Culture à l'école.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie d'**APPROUVER** cette sortie de fin d'année du 16 juin 2023.

13. Grille-matières 2023-2024 pour la classe d'arrimage (amendement)

CÉ 22-23-072

Un amendement à la grille-matières 2023-2024 pour la classe d'arrimage est demandé. Les élèves de cette classe recevront les matières que prévoit le régime pédagogique au 1^{er} cycle. L'ajout d'une période en sciences, en histoire et en géographie permettra une meilleure transition des élèves au régulier, le cas échéant. Le document présenté est déposé en [annexe](#) au présent procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie d'**AMENDER** la grille-matières 2023-2024, comme présenté, pour la classe d'arrimage.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

14. Sujets d'information

14.1. Présidence

Madame Isabelle Bolduc informe les membres que madame Brigitte Lavoie représentera notre école au Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix.

Madame Bolduc et les membres du Conseil profitent de l'occasion pour remercier chaleureusement madame Nancy Falardeau pour ses nombreuses années d'implication au sein de l'organisation.

14.2. Direction

14.2.1. Consultation obligatoire des élèves

Le groupe de discussion aura lieu le 10 mai prochain. Les élèves sélectionnés ont été préalablement rencontrés par madame Élise Croteau, adjointe à la direction, afin de leur expliquer l'objectif et le déroulement de la consultation.

14.2.2. Projet éducatif

Ce sujet n'a pas été traité.

14.2.3. Code de vie de l'école : fuite et fugue de cours

Monsieur Morasse explique la proposition amenée par le comité code de vie concernant les sanctions lors d'une fuite ou d'une fugue de cours. Ledit comité reconnaît qu'il existe une différence entre un élève qui quitte le cours quelques minutes avant la fin et celui qui le quitte le pendant la période. Il propose que la première situation entraîne un manquement et une reprise de temps sur l'heure du dîner tandis que la seconde pourrait entraîner un manquement majeur, selon le contexte.

Tout d'abord, cette proposition sera discutée et votée en assemblée générale avec les membres du personnel. Ensuite, les membres du Conseil seront appelés à procéder au vote par courriel pour approbation ou non. Cela sera traité d'ici la fin mai. Les membres sont en accord avec cette façon de procéder.

14.3. Comité de parents

Aucun sujet.

14.4. Personnel enseignant

Aucun sujet.

14.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

14.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.



15. Sujets divers

15.1. Souper de fin d'année du conseil d'établissement (13 juin à 17 h)

Madame Julie Thibeault propose aux membres deux différents endroits pour la tenue du souper de fin d'année. On rappelle que la séance commencera exceptionnellement à 17 h pour l'occasion.

16. Levée de la séance à 20 h 43

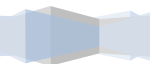
CÉ 22-23-073 Il est proposé par monsieur Gabriel Turcotte, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Isabelle Bolduc
Présidente

Martin Morasse
Directeur



Annexe 1



Principes
encadrement_2023-2

Annexe 2



Fournitures
scolaires 2023-2024.

Annexe 3



Grille-matières
arrimage.pdf

